Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_308-DE

DC_2026_308

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

Secrétaire de séance : Madame LEMERCIER Alexandra

Nombre de conseillers en exercice : 75 Présents : 62 Votants (dont 3 pouvoirs) : 65	L'an deux mille vingt six, le dix sept septembre le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ après convocation légale, Date de convocation : le 11/09/2026

Etaient présents :
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Magali BUDOR - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Patricia MARSOLLIER - DROUGES, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Marie-Louise BERHAULT - MONTREUIL DES LANDES, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Cédric FOLIARD - MOUTIERS, Frédéric MARTIN - POCE LES BOIS, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Karine MOREL - RANNEE, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Pierre LEONARDI - VITRE, Paul LAPAUSE - VITRE, Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Freddy ANDRIEUX BIZEL - VITRE, Sophie MARQUANT - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Philippe MAIGNAN - VITRE, Carine GERMOND - , Patrick PLANCHET - , Nadège LE FLOCH -

Ont donné pouvoir :
Eric QUIVIGER donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Vanessa ALLAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Erwann ROUGIER donne pouvoir à Nadège LE FLOCH

Etaient absents :
Elisabeth CARRE, Nathalie CLOUET, Arnaud DUPUIS, Laurent FESSELIER, Joseph JEULAND, Anne-Marie MORLIER, Philippe JEULAND, Laurence DELAUNAY, Christine HEUDE, Pauline SEGRETAIN

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_308-DE

DC_2026_308

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

DÉLIBÉRATION

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 17 SEPTEMBRE 2026

- Convention dans le cadre de l'AMI 2026-2028 : « Démarche de contractualisation territoriale d'un programme d'actions de prévention de la perte d'autonomie »

La Vice-présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ; notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations consenties par le conseil d'agglomération au Bureau et au Président ;
Vu la délibération n°2023_279 du Conseil d'agglomération du 09 novembre 2023 relative au portage du CLIC des Portes de Bretagne par Vitré communauté ;
Vu la délibération n°2025_210 du Conseil d'agglomération du 25 septembre 2025 relative au pilotage de l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Commission des Financeurs d'Ille et Vilaine sur le Pays de Vitré ;
Vu la délibération n°2025_324 du Conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 relative à la Convention de coopération pour la mise en place d'un copilotage avec le CLIC de la Roche aux Fées dans le cadre de l'AMI de la Commission de Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie ;
Vu la délibération n°2026_094 du Conseil d'agglomération du 10 avril 2026 relative à l'élection des Vice-présidents ;

Considérant que le projet de territoire de Vitré Communauté et notamment son axe 3.5 prévoit de « soutenir des dispositifs d'accompagnement et d'autonomie en faveur des personnes âgées et handicapées » ;

Considérant l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) porté par la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), d'Ille et Vilaine pour la période 2026-2028 ;

Considérant la réponse déposée en 2025 par Vitré communauté à l'AMI expérimental, en copilotage avec le CLIC de la Roche aux fées, avec un portage administratif assuré par Vitré communauté à travers l'action de sa direction des solidarités ;

Considérant la mise en place à l'échelle du Pays de Vitré d'un projet de territoire de prévention de la perte d'autonomie, présenté devant la CFPPA lors de l'audition du 11 mars 2026 ;

Considérant la convention de la CFPPA dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt 2026-2028 « Démarche de contractualisation territoriale d'un programme d'actions de prévention de la perte d'autonomie » ;

Considérant que la CFPPA verse pour 2026 une subvention liée aux frais d'ingénierie, d'animation et de coordination territoriale pour un montant de 25 000 € ainsi que pour le développement d'actions pour un montant de 9 431 € soit au total une subvention de 34 431€ à destination de Vitré communauté;

Considérant qu'il sera nécessaire pour Vitré communauté de reverser au CLIC de la Roche aux Fées 45 % du montant de la subvention ingénierie, d'animation et de coordination territoriale soit 11 250 € conformément à la clef de répartition contractualisée dans la convention de coopération pour la mise en place du copilotage qui lie Vitré communauté et le CLIC de la Roche aux Fées ;

Il vous est proposé :
- D'approuver les termes de la convention de la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt 2026-2028 « Démarche de contractualisation territoriale d'un programme d'actions de prévention de la perte d'autonomie » ;

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.

Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260922-DC_2026_308-DE

DC_2026_308

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

- D'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier ;
- D'autoriser Monsieur le Président à reverser au CLIC de la Roche aux Fées la part de la subvention correspondant aux frais d'ingénierie, d'animation et de coordination territoriale, soit un montant de 11 250 €.

Il est procédé au vote :

Nombre de votants : 65

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 65**
- **Contre : 0**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.

Le Président
Teddy REGNIER

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
23 sept. 2026

La Secrétaire de séance,
Alexandra LEMERCIER

Signé par Alexandra LEMERCIER
10e vice-présidente en charge du tourisme, du patrimoine, des affaires culturelles et de la communication
23 sept. 2026

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.